

Epreuve d'admissibilité : 3h

**NOM** : .....

(en majuscules, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)

**N° DU CANDIDAT** : .....

(numéro indiqué sur l'étiquette de table)

**Prénoms** : .....

**Né(e) le** .....

Epreuve d'admissibilité : 3h

---

UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE ARDENNE

Session 2013

**CONCOURS EXTERNE D'ACCES AU CORPS  
DES TECHNICIENS**

**Bap J – Technicien en Gestion Administrative**

**Epreuve écrite d'admissibilité**

**Durée : 3 heures – Coefficient 4**

**Date de l'épreuve : jeudi 30 mai 2013 de 13h30 à 16h30**

**N° du candidat : .....**  
(numéro qui se trouve sur l'étiquette de table)

**QCM et questions courtes (40 points)**

**1- Quelles sont les missions des universités ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**2-Développez les sigles suivants :**

ECTS : .....

VAE : .....

CROUS : .....

LMD : .....

UMR : .....

CTI : .....

EPCSCP : .....

MAPA : .....

LOLF : .....

RCE : .....

**3- Combien faut-il capitaliser d'ECTS pour obtenir le grade de Licence ?**

.....

**4-Qu'est ce que le programme ERASMUS ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**5-Parmi les propositions suivantes, laquelle ne permet pas une inscription à l'Université ?**

- Baccalauréat
- Brevet d'Etudes Professionnelles
- Capacité en Droit
- DAEU

**6-Citez 2 missions d'un CROUS :**

.....

.....

.....

**7-Citez 3 ressources financières d'une université :**

.....

.....

.....

**8-Qui est l'ordonnateur dans une université ?**

- l'Agent Comptable
- le Directeur Général des Services
- le Président de l'Université
- le Directeur Financier

**9-Citez les 3 grandes masses qui constituent le budget d'une université ?**

.....

.....

.....

.....

**10-Quel est l'ordre d'exécution des recettes et des dépenses ?**

(E : Engagement ; L : Liquidation ; M : Mandatement ; P : Paiement)

- ELMP
- EMLP
- MLEP

**11-Expliquez le rôle du commissaire aux comptes au sein d'une université :**

.....  
.....  
.....  
.....

**12-Quelles sont les modalités d'accès à la fonction publique ?**

.....  
.....  
.....  
.....

**13-Le DIF est un droit individuel à la formation qui est activé à l'initiative de :**

- L'agent
- L'employeur
- L'agent avec l'accord de l'employeur
- L'employeur avec l'accord de l'agent

**14-Quelle est l'instance locale chargée d'examiner les candidatures pour le recrutement des enseignants-chercheurs ?**

- Comité de sélection
- Conseil scientifique
- Comité d'experts
- Commission de spécialistes

**15-Quelle est la durée annuelle de travail d'un agent de la fonction publique à temps plein (hors heure supplémentaire et hors régime particulier) ?**

- 1 067 heures
- 1 607 heures
- 1 706 heures
- 1 716 heures

**16-Quel est le seuil d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dans un EPCSCP ?**

- 2 %
- 5 %
- 6 %
- 10 %

**17-Quelle est la dénomination actuelle du ministère de tutelle des universités ?**

.....

**18-Quel est le nom de la personne actuellement en charge de ce Ministère ?**

.....

**19-Citez 2 noms d'organismes qui sont chargés de la recherche en France ?**

.....

.....

**20-Une Ecole Doctorale est une école chargée de coordonner la formation :**

- des médecins
- des ingénieurs
- des doctorants
- des enseignants

**21-Parmi les termes suivants, lequel n'est pas en rapport avec la valorisation de la recherche ?**

- propriété intellectuelle
- transfert
- symposium
- brevet

**22-Quelle collectivité territoriale est compétente en matière de formation professionnelle ?**

.....

**23-Citez les 3 fonctions publiques en France ?**

.....  
.....  
.....  
.....

**24- Qui a en charge la maintenance des bâtiments des établissements suivants (relier entre elles les différentes propositions) :**

- |            |                          |             |                          |
|------------|--------------------------|-------------|--------------------------|
| Ecole      | <input type="checkbox"/> | Etat        | <input type="checkbox"/> |
| Collège    | <input type="checkbox"/> | Département | <input type="checkbox"/> |
| Lycée      | <input type="checkbox"/> | Région      | <input type="checkbox"/> |
| Université | <input type="checkbox"/> | Commune     | <input type="checkbox"/> |

**25- Qui est le représentant de l'Etat au niveau du département :**

- Préfet
- Président du Conseil Régional
- Député
- Recteur

**26- Par qui est nommé le Recteur, chancelier des Universités ?**

.....

**27- Combien de pays constituent en 2013 l'Union Européenne ?**

.....

**28- Citez 4 institutions de l'Union Européenne ?**

.....  
.....  
.....  
.....

**29-Quel engagement européen permet l'harmonisation des systèmes d'Enseignement Supérieur en Europe**

- Traité de Lisbonne
- Processus de Bologne
- Traité de Nice
- Traité de Copenhague

**30-Que représente l'espace Schengen ?**

.....

.....

.....

.....

**31-Parmi les propositions suivantes, quelle est celle qui respecte l'ordre décroissant de la hiérarchie des normes ?**

( A : arrêté ; CI : circulaire ; CO : constitution ; D : décret ; L : loi)

- CO-L-A-D-CI
- CO-A-D-L-CI
- CI-A-D-L-CO
- CO-L-D-A-CI

**32-Citez 3 principes énoncés dans la Charte Marianne :**

.....

.....

.....

.....

.....

**33-Développez le signe CNIL – Quelle est la fonction de cet organisme ?**

.....

.....

.....

.....

**34-Qu'est-ce qu'un publipostage ?**

.....  
.....  
.....

**Questions ouvertes (25 points)**

**1-Citez et explicitez les grands principes budgétaires de la comptabilité publique ? (10 points)**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**2-Quels sont les droits et obligations d'un fonctionnaire ? (5 points)**

.....  
.....



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**3-Citez les 3 conseils d'une Université et précisez leur(s) domaine(s) d'intervention ? (10 points)**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Anglais (10 points)

**Vous êtes Madame Y, responsable administrative du département de la licence d'informatique, à l'université Z. Votre responsable vous a chargée de vous occuper d'un voyage pour 10 étudiants dans une université américaine.**

**Question n°1 : Traduire la conversation téléphonique entre la compagnie aérienne et vous**

**Question n°2 : Rédiger un mail en anglais à votre responsable pour l'informer des principaux éléments de cette conversation téléphonique**

- « - Good morning, American Airlines Group Service, X speaking. How can I help you?
- Hi, my name's Y. I'm the Administrative Manager of Z University's Computer Science Department. I'm calling you regarding the invoice number 312013 that you sent me last week.
- Please hold on, I'm looking for it.
- Thank you.
- Ok, I found your file. It was a pricing proposal for a return trip leaving from Paris on June 30th and returning from Boston on July 20th for a group of 10 students, wasn't it?
- That's right. The total amount is 11 000 euros. My manager gave his agreement for the quote. I will send you the signed agreement today.
- Good thank you.
- So how should we proceed now?
- For now, you should pay a 20% deposit per ticket and send me the names of the students who are taking part to the trip.
- Is it possible to pay by credit card?
- Yes you can, absolutely. I will send you the documents to be completed for this payment method.
- Good, thank you.
- You're welcome. I remain at your disposal for any other question you might have.
- Thanks, goodbye.
- Many thanks from American Airlines! Bye »

1- traduction :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**2- rédaction du mail**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Dictée fautive (5 points)

*Le texte suivant (partie entre crochets), comporte 20 mots mal orthographiés. Après les avoir identifiés, réécrivez ces mots, et eux seuls, en bas de page en les numérotant dans leur ordre d'apparition dans le texte.*

### EDITORIAL DU DOSSIER DE PRESENTATION DU PROJET DE LOI D'ORIENTATION POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

[Investir dans la connaissance et pour la jeunesse, c'est faire le pari de l'avenir. C'est faire le pari de la réussite étudiante, dans un pays où l'ascenseur social est en panne. C'est faire le pari de la compétitivité, dans un monde en pleine mutation technologique, scientifique, économique, sociétale, environnementale. C'est construire le nouveau « modèle français » qu'appelle de ses vœux le Premier ministre et que portent l'ensemble du Gouvernement. Mais faire de la connaissance et de la jeunesse une priorité, c'est aussi répondre aux déficits du présent.

L'enseignement supérieur est une arme anti-crise. Préparer l'après-crise suppose de tout mettre en œuvre pour élever le niveau de qualification de nos salariés, anticipé dans nos formations les métiers de demain et innover dans les filières d'avenir.

Nos voisins, comme les pays émergents, ne s'y trompent d'ailleurs pas. L'enseignement supérieur et la recherche y sont élevés au rang de priorité et ils constituent désormais des avantages compétitifs dans un monde où la connaissance est mondialisée. L'enseignement supérieur est dynamique en Corée du Sud, où l'on dénombre désormais 3,3 millions d'étudiants pour 59 millions d'habitants, alors que la France ne forme que 2,4 millions d'étudiants. L'enseignement supérieur et la recherche sont au cœur du projet national de « renaissance » au Japon, après la catastrophe de Fukushima. Ils sont moteurs de succès allemand, où ils forment la main d'œuvre qualifiée de l'industrie qu'a su préserver notre partenaire européen. La France ne saurait rester à l'écart de ces dynamiques, sauf à fragiliser son économie, son rayonnement et son positionnement international. L'enseignement supérieur et la

recherche doivent plus que jamais être en mouvement pour relever les défis sociaux, économiques et scientifiques qui se présentent à nous.

C'est le sens de la loi d'orientation que je porte, au nom du Gouvernement. Pour la première fois, cette loi rassemble toutes les questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche. Cette loi est le fruit d'une démarche : celle du dialogue et de la confiance retrouvées, s'appuyant sur une concertation inédite. Les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche ont associé l'ensemble des forces vives du pays. Elles s'appuient sur un acquis : celui de l'autonomie, qu'Edgar Faure avait fait adopter il y a plus de cinquante ans. Ce principe, réaffirmé depuis, implique une double responsabilité, celle d'un État stratège et celle, renforcée, des établissements eux-mêmes. Mais il ne s'agit pas d'une loi tournée vers les seuls acteurs de l'enseignement supérieur.]

